

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION « Technicien d'Intervention Sociale et Familiale »

SOMMAIRE

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION

- 1 - Date d'information collective
- 2 - Les sources d'informations pour les inscriptions
- 3 - Calendrier de la sélection
- 4 - Frais d'inscription aux épreuves de sélection
- 5 - Pièces à fournir

1 – Date d'information collective

Les candidats qui souhaitent des renseignements sur le métier et sur la formation peuvent participer à la réunion d'information qui aura lieu à :

L'ADEA, Centre de Formation,
12 rue du Peloux à BOURG EN BRESSE,

Le Lundi 1^{er} avril 2019 à 14h00

La présence à cette réunion n'est pas obligatoire; elle est cependant conseillée aux candidats désireux de connaître plus en détail le déroulement de cette formation. Il n'est pas établi de compte-rendu de cette réunion.

2 - Les sources d'informations pour les inscriptions

- Sur notre site internet www.adea-formation.com :
Vous pouvez imprimer le dossier d'inscription sur le site internet de l'ADEA et le renvoyer avec les pièces demandées.
- Mail : maria.blanc@adea-formation.com
Laisser un message ou obtenir les premières informations (concernant la sélection)
- Téléphone : Maria BLANC : 04 74 32 77 49
- Par courrier :
Vous pouvez obtenir le dossier d'inscription en faisant une demande écrite et en joignant une grande enveloppe (format A4) libellée à vos noms et adresse et timbrée au tarif en vigueur.
- A l'accueil de l'ADEA : du lundi matin 8 heures au vendredi 16h30.

3 – Calendrier de la sélection

Date d'ouverture des inscriptions : Lundi 18 février 2019

Le dossier est à envoyer à ADEA - 12 rue du Peloux – 01000 BOURG EN BRESSE

Dates des épreuves : A définir

- Epreuve écrite d'admissibilité
- Epreuve d'admission

4 – Frais d'inscription aux épreuves de sélection

Epreuve écrite d'admissibilité * : 54 €

Epreuve orale d'admission : 142 €

** Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.*

5 – Pièces à fournir impérativement

- La fiche d'inscription complétée précisément, datée et visée
- Une photocopie Recto-Verso de votre Carte d'Identité
- La copie de tous vos diplômes
- 1 photo d'identité
- Une lettre de motivation dans laquelle vous développerez les aspects suivants :
 - Votre parcours personnel
 - Votre choix pour ce métier
 - Votre choix de l'ADEA pour réaliser ce parcours de formationCe courrier sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- Un CV présentant l'ensemble de votre parcours scolaire ainsi que vos expériences professionnelles ou de bénévolat (dans le secteur social et/ou hors secteur social). Ce CV sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- 3 enveloppes (format A5) timbrées au tarif lettre en vigueur et libellées à votre nom et adresse. (Attention le tarif lettre verte augmente le délai d'acheminement du courrier, donc à éviter)
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 54€ pour le règlement de l'épreuve écrite si vous êtes concerné(e) par le passage de cette épreuve.
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 142€ pour le règlement de l'épreuve orale. (En cas d'échec à l'épreuve écrite le chèque ne sera pas encaissé et vous sera retourné par courrier)

Annulations :

En cas d'annulation sans motif particulier, l'ADEA conservera le montant des participations.

En cas d'annulation pour cas de force majeure, (maladie, hospitalisation, accident...) sur présentation d'un justificatif, l'ADEA conservera une participation pour frais de dossier :

- 15 € pour l'épreuve de vérification de niveau
- 30 € pour les entretiens individuels

Important : l'ADEA n'acceptera pas les dossiers :

- Incomplets
- Non conformes
- Insuffisamment affranchis (faites vérifier le poids de votre envoi et affranchissez le en conséquence ; par précaution, notez vos noms et adresse sur l'enveloppe d'expédition de votre dossier)
- Transmis hors délais (en aucun cas la demande tardive de dossier ne pourra être prétexte au dépôt de celui-ci hors délai.